

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 2 juillet 2010

L'an deux mil dix, le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie-Catherine Portugal - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Christian Pillon
Igor Wilkes.

Représenté M. Hervé Blancard donne pouvoir à Mme Marie-Catherine Portugal.

Absents excusés Mme Cécile Gréboval, M. Bruno Blondel.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie

Le Maire débute la séance en remerciant les associations pour leurs réalisations en 2010 : « 1435 » fut une belle manifestation, « Les Moments Musicaux de Gerberoy » également avec leurs concerts de haute qualité et un public d'amateurs nombreux ; et la « Fête des Roses » a été une réussite (malgré le temps) et des félicitations sont adressées à Germain Vandeputte pour son investissement et son organisation de qualité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Au point « Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France », les modifications suivantes sont à apporter : « Elle indique que la Fondation du Patrimoine ». Monsieur Wilkes fait savoir que la réparation des bancs au niveau de la côte à cailloux est à prévoir. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.
- **Examen de la situation budgétaire 2010** : La situation budgétaire de la commune est saine. Dans la section fonctionnement, les dépenses au 30 juin représentent 30,8 % du total des dépenses prévues au budget prévisionnel 2010 et les recettes 27,2 %. A noter que les recettes concernant les ventes au niveau du musée et les visites guidées restent à comptabiliser. Le budget du CCAS est également étudié par les membres du Conseil Municipal suite à la demande d'aide pour une famille gerboréenne. Le CCAS se réunira le samedi 3 juillet à 11h00.
- **Décision Modificative** : Dans le but d'effectuer le paiement du remplacement de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit :
 - Article 6042 (Achat prestation de service) : - 2 000,00 €
 - Article 6218 (Autre personnel extérieur) : + 2 000,00 €Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ce virement de crédit.
- **Plateforme d'aire de retournement des camions dans le Bois de Sapagny et projet de desserte groupée (convention)** : A la demande du Conseil Municipal, le Maire et Monsieur Delafontaine ont rencontré Monsieur Des Courtils, propriétaire du bois par lequel la commune accède au bois de Sapagny. Celui-ci n'est pas vendeur du chemin qui permet l'accès mais accepte une convention de mise à disposition pluriannuelle. Sur proposition de Monsieur Guinet, de l'ONF, une demande de subvention est en cours auprès de l'Etat pour aider à la réalisation d'une aire de retournement des camions pour l'enlèvement des grumes. Le Maire indique que le devis pour la réalisation de cette aire de retournement et l'aménagement du chemin dans le bois de Sapagny s'élève à 100 000 €, auquel il faudra ajouter les frais de l'ONF (environ 15%). Compte tenu du niveau de l'investissement, le Maire invite les conseillers municipaux à l'examen de ce point dès que la réponse de la subvention sera parvenue à la Mairie.
- **Décision pour la promenade des Remparts** : Quatre arbres estimés dangereux ont été abattus. De nouvelles plantations sont à prévoir notamment vers la maison du Guet. Le Conseil Municipal souhaite faire intervenir la Fondation du Patrimoine pour contribuer financièrement à cette dépense prévisionnelle.

- **Accès piétonnier du Pommier Malsoin à Songeons** : Sur demande de Monsieur Blondel, Monsieur Dumars, Maire de Songeons, a été sollicité par la commune pour sécuriser un accès piétonnier du Pommier Malsoin à Songeons. Une réunion sur place avec les habitants du Pommier Malsoin et Monsieur Robert Mabilotte, Maire adjoint de Songeons, sera organisée afin d'étudier les possibilités d'aménagement.
- **Décision de la CCPV concernant le parking** : Mademoiselle Autricque et Monsieur Delafontaine ont rencontré Messieurs Trancart et Adde de la CCPV. Un budget de 400 000 € a été approuvé par la Communauté de communes en faveur de l'aménagement de l'aire de retournement de 5 autocars et aménagements dont une aire de parking pour camping-cars. Ce projet pour camping-cars intéresse la commune de Songeons et la municipalité le rappellera à Monsieur Trancart.
- **Animations « Parcs et Jardins de Picardie »** : A l'initiative du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme, un spectacle déambulatoire aura lieu dans les rues de Gerberoy le dimanche 4 juillet 2010 à partir de 16h00. Un arrêté municipal a été pris afin de limiter la circulation.
- **Tarif location de l'Ancienne Ecole fin 2010** : La salle étant dépourvue de locataires à compter du 20 août, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et très exceptionnellement d'accorder quatre semaines de location à Madame Claudine Naty pour un coût total de 400 €.
- **Taxe Locale d'Equipement** : La Direction Départementale des Territoires de l'Oise a fait savoir à la commune que cette taxe, sur les permis de construire, pouvait être instaurée sur le territoire communal. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- **Tickets piscine** : Le Conseil Municipal décide d'octroyer 12 tickets piscine par enfant, âgé de 4 à 16 ans, pour la saison estivale.
- **Questions diverses** :
 - Dates des prochaines séances du conseil municipal : Elles auront lieu les vendredis 10 septembre, 22 octobre et 10 décembre à 20h30.
 - Entreprise Denis : Elle sera de nouveau contactée pour les travaux de la tour Porte.
 - Stationnement Allée du Jeu de Tamis : Cette allée est réservée aux gerboréens et des marquages y seront réalisés.
 - Calvaire « Cozette » : Il sera prochainement restauré.
 - Chênes dans le chemin du cimetière : Monsieur Wilkes rappelle que ces arbres n'ont pas survécu à la sécheresse de l'an dernier et que le courrier adressé au pépiniériste est resté sans réponse. Une replantation de jeunes chênes sera réalisée à l'automne.
 - Tournage du film « Le cas de Madame Luneau » de Maupassant : Le tournage a débuté le jeudi 1^{er} juillet et s'achèvera le jeudi 8 juillet 2010. Un arrêté municipal de restriction de circulation et de stationnement a été pris. La municipalité percevra une indemnité de 5 000 € et le remboursement des frais de consommations d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h35.